



Conditions

- › Être travailleur salarié (quelle que soit la fonction) dans une institution relevant de la Commission paritaire **330.01.20** (secteur des maisons de repos)
- › Avoir une maîtrise suffisante du **français** (oral)
- › S'engager à **participer à l'ensemble des phases** du bilan et à l'évaluation

TRAVAILLEUR

- › Avoir au moins **1 an d'ancienneté** chez l'employeur actuel et
- › Avoir au moins **3 ans d'expérience** professionnelle

DEMANDEUR D'EMPLOI qui a travaillé dans le secteur des maisons de repos pour autant que :

- › au dernier jour du contrat, le demandeur d'emploi répondait aux conditions qui précèdent
- › le demandeur d'emploi ne soit pas concerné par les obligations d'outplacement
- › la demande soit introduite durant l'année qui suit la fin d'un contrat de travail

Prendre le temps de s'arrêter. Réfléchir avec un conseiller. Trouver des pistes d'évolution.

Intéressé(e) ?

Complétez le formulaire et son annexe, téléchargeables sur le site www.bilandecompetences.be. Le bilan de compétences est **GRATUIT** si vous répondez aux conditions.

“ J'ai mieux apprécié ma situation professionnelle, tout en relativisant. J'ai conscience que je peux développer mes ambitions en dehors de mon milieu professionnel. ”

Julie, cuisinière, 34 ans



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Dans le secteur des **maisons de repos**
Un accompagnement gratuit



- Quels sont mes points forts, comment les valoriser ?
- Comment retrouver ma motivation au travail ?
- Travail et famille, comment retrouver un équilibre ?
- Comment valoriser mon expérience ?



Une initiative coordonnée par les asbl APEF & FE.BI pour plusieurs Fonds sociaux du secteur non marchand privé.



Cette action bénéficie du soutien des conventions signées entre le FOREM, le CRF, l'IFAPME et APEF & FE.BI ainsi qu'entre l'Enseignement de Promotion sociale et APEF & FE.BI



Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences vous aide à devenir davantage « acteur » de votre carrière. Il vous permet de prendre un temps de réflexion pour :

- › Faire le point sur votre parcours, votre situation, vos aspirations
- › Identifier vos motivations, vos centres d'intérêts, vos compétences, aptitudes et connaissances
- › Clarifier vos objectifs et vos priorités
- › Construire un plan d'action adapté à votre objectif professionnel

“ Grâce au bilan de compétences, j'ai découvert des choses sur moi. Je recommande à tout le monde de le faire, quel que soit l'âge.”
Adeline, aide-soignante, 40 ans

“ J'ai à nouveau pris goût à mon travail actuel car le bilan m'a permis d'avoir plus de confiance en moi en reprenant conscience de mes compétences.” **Kathy, aide-ménagère, 48 ans**

Déroulement d'un bilan de compétences ?

Un conseiller vous accompagne individuellement dans votre réflexion, dans un lieu neutre, où la confidentialité des informations et du résultat sont préservées.

Le bilan de compétences se déroule sur une période de 2 à 3 mois, pour une durée totale de 12h à 18h (à raison de plusieurs séances d'1 à 2 heures).

Si le bilan est réalisé en dehors du temps de travail, il n'est pas nécessaire d'informer votre employeur de votre démarche.

Au terme du parcours, le travailleur reçoit un document de synthèse qui résume son bilan.



Plus d'info

Les documents suivants sont accessibles sur le site internet:
www.bilandecompetences.be

- + témoignages vidéos
- + brochure d'information
- + présentation de chacun des organismes
- + formulaire de demande

Gestion administrative du projet et informations

- › APEF-FE.BI : Square Saintelette 13-15 – 1000 Bruxelles
- › Téléphone : 02 227 62 05
- › Mail : bilan@apef-febi.org
- › Collaboratrice : Hélène Dohet
- › Responsable : François Willemot